



## COMMUNE de GIGNAC (Hérault)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

# **PLAN LOCAL D'URBANISME DOCUMENTS RELATIFS AU BILAN DE LA CONCERTATION**

# Les modalités de la concertation

## A) La définition des moyens dans la délibération

La délibération du 6 décembre 2001 prescrivant la révision du PLU a défini librement, conformément aux textes en vigueur, les modalités de la concertation que la commune souhaitait mettre en œuvre.

**L'article L 300-2 du code de l'urbanisme stipule :** « *Le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant :*  
*toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; ....(....)....*

*A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. »*

Ces éléments ont été adaptés à la nature et à l'ampleur du projet. Ils ont consisté en :

- *Mise à disposition de documents et recueil des avis : à cet effet, un registre a été mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie aux heures habituelles d'ouverture. Un dossier rassemblant les pièces essentielles à la compréhension du sujet accompagne ces registres, pouvant éventuellement être complété par des éléments supplémentaires pendant la période de concertation. Ce registre est à disposition depuis novembre 2001 (première inscription) et dernière inscription en décembre 2011.*

## B) Les étapes et les particularités de la concertation

Les contraintes rencontrées et la nécessité de réaliser une mise à niveau des équipements sanitaires de la commune :

**A.E.P.** : recherche d'une nouvelle ressource en eau (projet réalisé en partie pour le forage et le captage, en cours pour les réseaux d'alimentation)

**E.U.** : réalisation d'une station d'épuration d'une capacité de 8000 éq/habitant (projet réalisé en fonctionnement)

ont obligé les décideurs à évoluer sur une période relativement longue et une mise en place par phase :

**-1- Elaboration d'un diagnostic en juin 2002 :**

Analyse et diagnostic ———> réunion préparatoire

—————> réunion de validation

*Diagnostic le 23 octobre 2002*

**-2- Elaboration du P.A.D.D.**

—————> diverses réunions

—————> réunion de validation

*P.A.D.D. le 30 mai 2003.*

**A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2003**, suspension des prestations intellectuelles pour la révision du PLU.

**De 2003 à 2009** : mise à niveau des installations sanitaires avec toutes les concertations et informations liées à la mise en place de ces projets pour A.E.P. et E.U.

**Février 2009** : reprise des études spécifiques au PLU.

**Mars 2009 – septembre 2009** : reprise de l'ensemble des documents élaborés depuis 2001, date de la mise en révision du PLU avec intégration de tous les éléments nouveaux et de toutes les observations recueillies lors de tous les projets en cours.

**En janvier 2010** : édition d'une plaquette de présentation distribuée dans le Gignac Info (2 700 exemplaires) document en annexe.

**En février 2010** : présentation de l'état d'avancement du PLU en conseil municipal, à l'aide d'une Powerpoint avec échéance à suivre avant adoption du P.A.D.D. par conseil municipal du 11 février 2010.

**Exposition en salle du conseil municipal durant un mois** : du 8 octobre au 5 novembre 2010, ouverte au public les mercredis de 17 h à 19 h et vendredis de 16 h à 18 h :

- planches de 150 x 100 :  
1. présentation du PLU (1)  
2. diagnostic (3)  
3. P.A.D.D. (2)  
4. plan de zonage (principe)

- panneaux d'informations format A3 sur les projets structurants reprenant les points particuliers et les projets futurs

- réunions publiques d'explication avec les B.E.T. et les élus

- permanences avec élus et techniciens à disposition du public les 8 et 22 octobre et 5 novembre 2010

- mise à disposition d'un registre.

L'information de cette action a fait l'objet d'affichage sur tous les sites de la ville, d'une insertion sur les panneaux électroniques d'information, d'une publication dans le Gignac Info et le midi libre.

**Le 9 novembre 2011** : le projet de PLU a été présenté au conseil municipal sous forme d'un document Powerpoint en présence du BET et de l'urbaniste-conseil de la commune, avant l'arrêt du projet.

**Le document a été mis à disposition du conseil municipal** pour consultation entre cette date et la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2011.

### **POINTS PARTICULERS :**

#### **-1- déviation R.D. 32 :**

- réunion de présentation le 25 mai 2009 des différents tracés pressentis en présence de l'ensemble des coopérateurs et de l'A.S.A. du canal
- réunion d'information le 12 mars 2010 de tous les propriétaires (30) susceptibles d'être impactés par le tracé (variante 2) retenue par le conseil municipal (délibération du 2 octobre 2009).

#### **-2- entrée Nord (RD 32 – côté Aniane) :**

- à l'occasion de la mise en place d'un projet urbain (résidence « Le Parc ») au lieu-dit « Mas Faugères » : réunion de l'ensemble des partenaires (Conseil Général, STAP, aménageur, mairie) et étude paysagère spécifique intégrant l'aménagement nécessaire sur la RD 32, pour jonction de la future déviation depuis l'A 750.

#### **-3- ZAC de La Croix :**

- présentation en réunion publique de la ZAC de La Croix par la C.C.V.H. maître d'ouvrage. Cette ZAC fait partie intégrante du futur PLU (voir document de définition du périmètre et concertation).

#### **-4- ZAC de la Draille :**

- présentation en réunion publique de la ZAC de la Draille avec convocation des riverains de la future zone faisant partie intégrante du zonage PLU en présence de l'urbaniste-conseil de la commune.

#### **-5- étude urbaine en centre-ville :**

- en collaboration avec la C.C.V.H., une étude urbaine a été entreprise pour des aménagements en centre-ville suite au projet de déplacer la gare des cars vers la ZAC de la Croix. Le cabinet chargé de l'étude, en concertation avec la C.C.V.H., le Maire et les techniciens chargés du PLU ont mis en place une large concertation sur ce dossier avec plusieurs réunions publiques, formation à la lecture urbaine, rencontres sur le marché. Toutes ont fait l'objet de publication sur affiches spécifiques, panneaux lumineux, Gignac Info.

#### **-6- le projet « Valcordia » :**

- une zone d'activité à l'étude sur la ZAD de l'Ecoparc et la plateforme multimodale, projets portés respectivement par le conseil général et la C.C.V.H., encore embryonnaires.

## **C) Bilan et résultats de la concertation**

Examen du registre des demandes individuelles (une centaine environ) :

- beaucoup de demandes sollicitant le classement de leur terrain en zone constructible,
- une intervention d'association (Cadre de vie) sur la démarche entreprise et la qualité du diagnostic et des documents produits ainsi que des orientations.

Sur la centaine de personnes rencontrées lors de l'exposition, beaucoup obtenu des réponses à leur interrogation auprès des techniciens ou des élus. D'autres ont pu inscrire leur souhait ou remarques sur le registre.

Au titre des généralités, on notera :

- des interrogations sur la mise en place de parcs destinés aux énergies renouvelables,
- prendre en compte les nouveaux modes de circulation et les intégrer dans les grands projets structurants,
- conserver un cœur de ville alliant modernité et histoire, tout en maintenant une activité.

Au-delà des points particuliers, ont été abordés :

- le souci de la sécurité sur toutes les voies urbaines ouvertes à la circulation,
- le raccordement des dernières zones à l'assainissement collectif,
- des interrogations sur la densification de l'habitat et la pertinence des réponses proposées.

On a pu relever des contestations des tracés de zonage n'épousant pas la forme des propriétés ou des souhaits de zonage différents.

Des divers échanges qui se sont tenus, on tirera comme conclusion le souhait de conserver l'image du pays, de préserver le cadre historique du cœur de ville tout en s'insérant dans le développement touristique de la zone et les aménagements projetés le long du fleuve Hérault.

### **CONCLUSION DE LA CONCERTATION :**

Les demandes ont été examinées au cas par cas et ont entraîné de façon très marginale quelques adaptations.

Les demandes d'intérêt général et les questions soulevées ont fait l'objet de débat en commission et certaines ont pu être intégrées dans le dossier.

Les demandes d'intérêt particulier n'entrant pas dans le projet collectif n'ont pu être prises en compte.